VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-D2026109-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1ER JUILLET 2026

N° Acte : **2026-Délib-109-CM 01/07/2026**	Classification **: 5.3 Désignation de représentants**

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Détermination des membres de la Commission extra-municipale relative au port de Saint-Guénolé**

L'An deux mil vingt-six le 1er du mois de juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : M. Gaétan MARBLÉ (procuration à M. Quentin BERNARD) ; Mme Audrey DI MARINO (procuration à Mme Céline CALVEZ) et M. Stéphane LE GALL (procuration à M. Pierrick COTTO).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

L'économie maritime constitue l'un des piliers historiques, économiques et identitaires majeurs de la commune de Penmarc'h. Face aux évolutions qui, depuis quelques années, affectent notoirement, l'activité des places portuaires bigoudènes et particulièrement celle de Saint-Guénolé, la municipalité a décidé de s'engager pleinement afin de maintenir voire développer l'attractivité du port emblématique de Saint-Guénolé.

Cette volonté d'agir ne peut et ne doit se faire qu'en concertation et avec l'appui de l'ensemble des acteurs locaux qui, à titre complémentaire, contribuent à faire exister et dynamiser le port de Saint-Guénolé.
C'est dans cet esprit pragmatique qu'il a été décidé de constituer une commission de travail extra-municipale associant les élus et les professionnels concernés. L'objectif affiché de cette structure est triple :

- Recenser et prioriser les attentes des professionnels quant à l'utilisation des infra et superstructures portuaires ainsi que sur les niveaux de service dédiés
- Informer l'ensemble des acteurs sur les réflexions stratégiques et intentions qui seront communiquées par les autorités compétentes
- Porter haut et fort et d'une seule voix, le poids de la commune auprès des instances décisionnelles, non pas dans un esprit concurrentiel mais bien de complémentarité avec les autres ports bigoudens

Il est proposé d'acter la composition de la commission comme suit :

Membres élus :
- Le Maire (Président)
- 6 membres de la majorité
- 2 membres des minorités (1 par minorité)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-D2026109-DE

Acteurs portuaires :

- 2 membres représentant les bolincheurs
- 2 membres représentant les chalutiers
- 2 membres représentant les fileyeurs/ligneurs
- 2 membres représentant le mareyage
- 1 membre représentant les chantiers navals
- 1 membre représentant les pêcheurs-plaisanciers
- 1 membre représentant la glacière (fournisseur de glace aux bateaux)
- L'armement LA HOULE

Il est proposé de prévoir des membres suppléants pour les acteurs portuaires.

En ce qui concerne les membres élus (pour lesquels il n'y a pas de suppléant), la liste proposée est la suivante :

Le Maire David LE BERRE, Président.

	Membres
Penmarc'h au cœur	Audrey DI MARINO Gaétan MARBLÉ Raynald TANTER André LE FLOCH Corinne LAUTRÉDOU Maurice LE FLOCH
Penmarc'h, cap sur l'avenir 2026	Stéphane LE GALL
Penmarc'h à Bâbord	Fabienne REGNAUT

Vu l'avis favorable de la commission *« Vie économique, tourisme, marchés, ports et nautisme »* du jeudi 18 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'ACTER la composition de la commission telle que proposée ci-dessus,

DE DIRE qu'elle prendra effet le 1er juillet 2026,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE